



Demande de participation au forfait « branchement » THD42

Vous avez sollicité le SIEL-Territoire d'énergie pour raccorder au réseau fibre optique de la Loire (THD42) un bâtiment situé sur l'une des [87 communes membres](#) de Loire Forez agglomération ?

Si l'autorisation de construction de ce bâtiment a été délivrée entre le 01/01/2019 et le 30/04/2020, Loire Forez agglomération prend en charge la partie « lien optique » du forfait "branchement" (soit 550 € par prise).

A noter : la partie « adduction » du forfait (soit 650 € par prise) reste à la charge du demandeur.

Pour solliciter cette prise en charge, **merci de compléter le formulaire ci-dessous** (*champs obligatoires) et de **joindre impérativement les justificatifs suivants** au plus tard le 30/04/2025 :

- l'**autorisation d'urbanisme**, correspondant à l'installation bénéficiant de la prise facturée par le SIEL-Territoire d'énergie, délivrée impérativement entre le 01/01/2019 et le 30/04/2020 inclus ;
- la **facture acquittée** du SIEL-Territoire d'énergie ;
- un **RIB** au nom du demandeur ;

Je soussigné-e*

Nom :

Prénom :

sollicite par la présente la prise en charge d'une partie du coût du forfait branchement très-haut débit (THD) dont je me suis acquitté-e auprès du SIEL-Territoire d'énergie.

Adresse*

Adresse postale* :

Code postal* :

Commune* :

E-mail* :

Téléphone* :

J'ai bien noté que : *

- Loire Forez agglomération prend à sa charge la partie « lien optique » du forfait branchement d'un montant de 550 € par prise ; la partie « adduction » du forfait, d'un montant de 650 € par prise, reste à ma charge.
- La somme de 550 € sera versée directement par le comptable public de Loire Forez agglomération sur mon compte personnel, dont le RIB est joint.

(Sous réserve de mon éligibilité à cette prise en charge et de la vérification des pièces justificatives demandées)

Déclaration sur l'honneur : *

- Je certifie sur l'honneur l'exactitude des éléments transmis par la présente.

Date et signature